

## Compte-rendu du conseil du lundi 6 février 2023

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 30 janvier 2023 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

**Présents :** Daniel VINCENT - Céline BLANLOT- Jean-Paul FANET - Sylviane LELANDAIS - Jean-François MORLAY - Aziz BALADI - Sophie LE PIFRE - Martine FOURNIER - Christine MIOUX - Sébastien PATINET - Yann LEBOUTEILLER - Sébastien PICOT - Jean-Jacques MATHERN - Jean-Luc GAUFFRE - Frédérique KALBUSCH - Martine RUFFIN - Pascal GUEGAN - Salah GHERBI - Ludivine BENOIT formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés

Emmanuelle JARDIN-PAYET donne pouvoir à Pierre SCHMIT

Marlène PREVEL donne pouvoir à Sylviane LELANDAIS

Carla DELÉPÉE donne pouvoir à Sébastien PATINET

**Secrétaire de séance :** Sophie LE PIFRE

### **1°) Approbation du compte-rendu du 9 janvier 2023**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

### **2°) Aide à l'achat de vélo, vélo à assistance électrique et de vélo cargo.**

Monsieur le Maire explique que les communes de la Communauté urbaine Caen la mer qui attribueront une subvention pour les vélos à assistance électrique pourront faire bénéficier leurs habitants d'une aide complémentaire de Caen la mer de 50 €.

Ce montant sera versé directement par Caen la mer à la commune. Caen la mer aidera ainsi les dossiers soumis aux mêmes conditions que celles de l'Etat et notamment au même plafond de ressources afin de renforcer le soutien global aux bénéficiaires les plus précaires

Aussi, conformément aux engagements du projet municipal, à savoir développer les modes de déplacements alternatifs, et notamment soutenir les déplacements à vélo, la commune d'Hermanville-Sur-Mer souhaite ainsi aider ses habitants (majeurs) à acquérir un vélo à assistance électrique dans les conditions ci-après et sous plafond de ressources déterminées (revenu fiscal de référence/ nombre de parts fiscales du foyer).

Les aides restent accordées dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget.

Quotient familial annuel	Montant de la participation de la commune
≤ 14 089 €	25% du montant de l'acquisition avec une participation maximale de 250€ pour un VAE + aide de Caen la mer sous réserve de leurs conditions
14 089 € < QF ≤ 22 816€	25% du montant de l'acquisition avec une participation maximale de 250€ pour un VAE.

Cette aide est éventuellement cumulable avec l'aide de l'Etat. Les demandes d'aides sont instruites dans l'ordre d'enregistrement par le secrétariat général. Les conditions d'attributions sont les suivantes :

- Etre domicilié à Hermanville-Sur-Mer
- Achat du vélo neuf ou d'occasion, homologué (certificat), dans un magasin de Caen-la-mer dans les 6 mois précédant la demande d'aide.

- Non revente du vélo dans les 2 ans qui suivent l'achat.
- Une aide par personne dans la limite de 2 aides par foyer maximum par an.

L'aide est mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un formulaire sera disponible sur le site internet de la commune et à l'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire propose de fixer un budget prévisionnel pour 2023 à hauteur de 6 000 € soit 20 aides accordées sur 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'un dispositif de subvention de la commune d'Hermanville-Sur-Mer à l'achat d'un vélo à assistance électrique tel que ci-dessus décrit ;
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

### 3°) Demande de subvention DETR/DSIL

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de son programme de rénovation thermique des bâtiments il propose de poursuivre les travaux engagés sur les bâtiments scolaires et périscolaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la D.E.T.R. ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale dans le cadre de cette opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture pour obtenir une subvention au titre de la D.E.T.R. 2023 et de la D.S.I.L. au taux le plus élevé, pour la rénovation thermique des bâtiments scolaires et périscolaires

### **4°) Vote des tarifs – cantine – 2023 - rectificatif**

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal les propositions de la commission des finances concernant les tarifs de la cantine scolaire, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il propose de maintenir la modulation en fonction du quotient familial et de poursuivre le dispositif de la cantine scolaire à 1 euro.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, cette proposition annexée.

### **5°) Conseil départemental du Calvados – avenant à la convention de partenariat pour le déploiement de l'adressage**

Depuis 3 ans le Département du Calvados accompagne les communes dans la normalisation de leur adressage communal. A partir de l'application cartographique départementale de saisie et de gestion des adresses, la commune a pu valider ses adresses, puis les publier sur la plateforme de la Base Adresse Nationale. Parallèlement, le Département du Calvados s'est chargé de mettre à disposition ces mêmes adresses auprès d'organismes partenaires :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 14)
- Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP 14)
- Institut Géographique National (IGN)
- Servie National de l'Adresse (SNA)
- Altitude Infra Calvados (AIC)

L'obligation réglementaire de l'adressage porté aux communes par la loi 3DS oblige le département du Calvados à renouveler la convention de partenariat déjà signée avec la commune et présentant les modalités d'accompagnement suivantes :

- Mise à disposition gratuite de l'application cartographique permettant la mise à jour des adresses de la commune.
- Publication des adresses dans la Base Adresse Nationale
- Transmission des adresses aux partenaires départementaux et nationaux cités ci-dessus

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat pour le déploiement de l'adressage avec le Conseil départemental du Calvados

#### **6°) Renouvellement d'adhésion à Trip Normand pour 2023.**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de renouvellement de la convention avec TRIP Normand pour l'adhésion collective à l'association pour permettre aux employés et leur famille de bénéficier des activités et loisirs proposés par TRIP Normand. Le montant de l'adhésion pour 2023 est de 243 euros contre 198 euros en 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec TRIP NORMAND pour un coût en 2023 de 243 euros.

#### **7°) CU –Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de 2021.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT - article L.5215-20 et suivants) et de ses statuts, la communauté urbaine Caen la mer dispose de la compétence de l'assainissement, service public d'intérêt collectif.

Le service public de l'assainissement comprend la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées au réseau public de collecte et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets. L'assainissement non collectif concerne, quant à lui, les zones non raccordées au réseau public de collecte.

Depuis le 1er janvier 2020, la communauté urbaine Caen la mer exerce la compétence de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Au regard des missions et des évolutions de territoires, des études ont été engagées en 2020 afin de rationaliser et d'optimiser le service public de l'assainissement (*périmètres de gestion, modes de gestion...*).

Le service d'assainissement collectif :

Le réseau d'assainissement est essentiellement un réseau séparatif à savoir que les eaux usées et les eaux de ruissellement sont évacuées dans des conduites distinctes. L'écoulement des eaux dans le réseau s'effectue par gravité. Pour assainir les quartiers situés dans des dépressions naturelles, des stations de relèvement sont nécessaires. Dans ce cadre, 47 communes de la communauté urbaine Caen la mer sont desservies par 1 417 kilomètres (km) de réseau d'eaux usées séparatif et 15,5 km de réseau unitaire collectant les effluents vers 7 sites d'épuration.

Par ailleurs, le territoire communautaire est également desservi par environ 743 km de réseau d'eaux pluviales. Le patrimoine (réseau d'assainissement) compte 280 postes de relèvement d'eaux usées et 7 stations d'épuration d'une capacité totale de 383 200 équivalents-habitants (EH). En 2021, le nombre des postes est réparti comme suit :

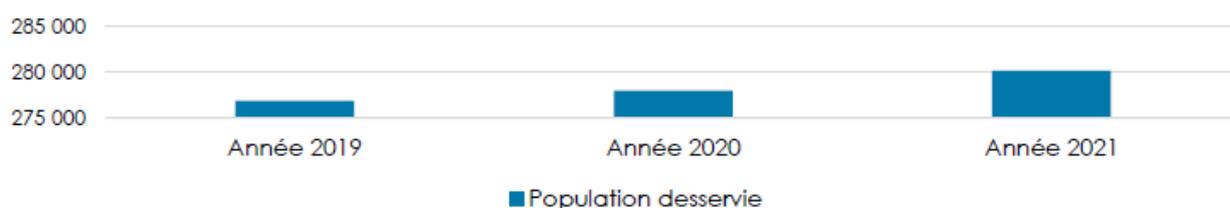
- 269 postes sur le territoire de la communauté urbaine Caen la mer,

- 11 postes sur le territoire relevant de deux ententes intercommunales.

Depuis 2019, l'évolution de la population desservie est la suivante :

Population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (en nombre d'habitants)			
	Territoire de Caen la mer	Territoire des communes clientes	Total
<b>Année 2019</b>	268 772	8 024	<b>276 796</b>
<b>Année 2020</b>	269 726	8 222	<b>277 948</b>
<b>Année 2021</b>	271 524	8 618	<b>280 142</b>
<b>Variation 2020/2021</b>			<b>+ 0,8 %</b>

Evolution de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées



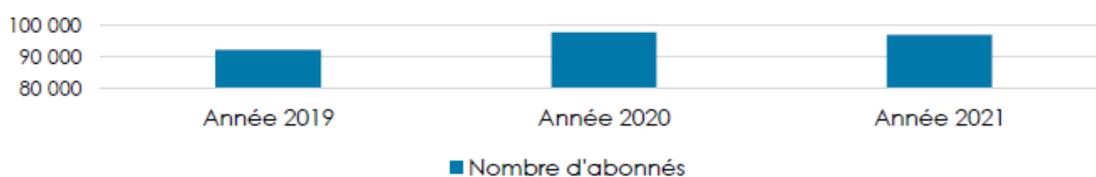
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement est en cours.

Depuis 2019, l'évolution du nombre d'abonnés est la suivante :

	Nombre d'abonnés	Variation
<b>Année 2019</b>	92 059	+ 0,7 %
<b>Année 2020</b>	97 640	+ 6,1 %
<b>Année 2021</b>	96 801	- 0,9 %

Evolution du nombre d'abonnés au réseau de collecte des eaux usées



En terme de travaux pour Hermanville-Sur-Mer, renouvellement du réseau rue du Vieux Paitis à raison de 33 ml pour 15 000€ HT

## Prix de l'eau

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement...). Les tarifs applicables sont les suivants :

Tarifs		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	10,30 €	10,45 €	10,61 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à [.....] m <sup>3</sup>	1,257 €/m <sup>3</sup>	1,276 €/m <sup>3</sup>	1,295 €
<b>Taxes et redevances</b>				
Taxes	Taux de TVA	10 %	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1850 €/m <sup>3</sup>	0,1850 €/m <sup>3</sup>	0,1850 €/m <sup>3</sup>
<b>Territoire relevant du périmètre d'une convention de DSP - Part du délégataire</b>				
VEOLIA	Caen	0,7364 €	0,7387 €	0,3769 €
	Colleville-Montgomery	1,0090 €	Fin du contrat au 31 juillet 2020	
	Troarn	0,9201 €	0,9349 €	0,9674€
SAUR	Cairon	0,1764 €	0,1782 €	0,1848 €
	Rots	0,2287 €	Fin du contrat au 31 décembre 2020	
EAUX DE NORMANDIE	Thaon			0,9904

La délibération du conseil communautaire de Caen la mer fixant les différents tarifs du service d'assainissement collectif et prestations applicables aux abonnés à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour l'exercice 2021 est en date du 3 décembre 2020.

## La facture assainissement type

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Au regard des modes de gestion du service de l'assainissement collectif relevant de la communauté urbaine Caen la mer, les prix TTC du service pour 120 m<sup>3</sup> sont les suivants :

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Variation 2021/2022
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe annuelle	10,30 €	10,45 €	10,61 €	+ 1,5 %
Part proportionnelle	150,84 €	153,12 €	155,40	+ 1,5 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	161,14 €	163,57 €	166,01 €	+ 1,5 %
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20 €	22,20 €	22,20	0 %
TVA si service assujéti (%)	18,33 €	18,58 €	18,82 €	+ 1,3 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	40,53 €	40,78 €	41,02 €	+ 0,6 %
<b>Total</b>	<b>201,67 €</b>	<b>204,35 €</b>	<b>207,03 €</b>	<b>+1,3 %</b>
Prix TTC au m <sup>3</sup>	1,6807 €	1,7029 €	1,7253 €	+1,3 %

		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Variation 2021/2022
Délégataire	Territoire relevant du périmètre d'une convention de DSP	<b>Part du délégataire</b>			
		Caen	0,7364 €/m <sup>3</sup>	0,7387 €/m <sup>3</sup>	0,3769 €
VEOLIA	Colleville-Montgomery	1,0090 €/m <sup>3</sup>	Fin du contrat au 31 juillet 2020		
	Troarn	0,9201 €/m <sup>3</sup>	0,9349 €/m <sup>3</sup>	0,9674€/m <sup>3</sup>	+ 3,5 %
	Cairon	0,1764 €/m <sup>3</sup>	0,1782 €/m <sup>3</sup>	0,1848 €/m <sup>3</sup>	+3,7 %
SAUR	Rots	0,2287 €/m <sup>3</sup>	Fin du contrat au 31 décembre 2020		
EAUX DE NORMANDIE	Ex-syndicat de la région de Thaon	0,928 €/m <sup>3</sup>	0,9727 €/m <sup>3</sup>	0,9904 €/m <sup>3</sup>	+ 1,8 %

**L'assainissement non collectif (SPANC) :** En 2021, le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 1 697 sur le territoire où la communauté urbaine Caen la mer exerce cette compétence. Au 1er janvier 2021,

sur les 1 697 installations d'assainissements non collectif existantes, 1 635 ont été contrôlées soit 96,3 % de l'ensemble des installations.

L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (indicateur D301.0) correspond à la population ayant accès à ce service. Est considéré comme un habitant desservi toute personne y compris les résidents saisonniers qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Depuis 2019, l'évolution de la population desservie est la suivante :

Population desservie par le service d'assainissement non collectif			
	Nombre d'habitants	Variation	Part en fonction du nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service
Année 2019	3 458	- 10,7 %	1,3 %
Année 2020	3 719	+ 7,5 %	1,3 %
Année 2021	3 750	+ 0,8 %	1,3 %

### **8°) Réseau de distribution de gaz naturel – rapport sur l'activité de GRDF sur la commune – 2021.**

Monsieur le Maire présente le rapport sur l'activité de GRDF sur la commune – 2021.

L'activité de GRDF sur le territoire de la commune représente :

- 925 clients du réseau
- 26 km de canalisations dont 16 kms de canalisations en acier et 10 kms en polyéthylène
- Echéance du contrat en 2027
- 243 K€ de recettes d'acheminement et hors acheminement
- 1003 k€ de valeur nette réévaluée du patrimoine (26 kms canalisations, 10 robinets de réseau, 35 branchements collectifs)
- 198 k€ d'investissement réalisés sur la concession
- 13 GWh de quantités de gaz acheminées
- 214 GWh de quantités de bio méthane injectées (région)
- 13 interventions de sécurité gaz

GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

#### Compteurs communicants

Depuis le début du déploiement des compteurs communicants gaz, 753 compteurs ont été installés sur le territoire ainsi que 2 concentrateurs.

Les chantiers

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
CHEMIN DU MOULIN	54 m	4	

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE MADAME HENRI SPRIET	20 m		5

### **9°) Informations du maire et des maires-adjoints**

- **Commission aménagement du territoire** : le jeudi 9 mars à 18h30 avec présentation du dossier aménagement du parc par Mme GAUTIER du cabinet MOSAIC et point sur l'avancement du dossier pôle santé.
- **Séminaire des élus de Caen la mer** qui s'est déroulé le vendredi 4 février 2023 avec la présentation des lignes de forces **du projet de PADD du PLUi-HM Caen la mer**. Les débats au sein des 48 conseils municipaux sur le projet de PADD se dérouleront entre avril et mai 2023, puis en juin au sein du conseil communautaire. Conseil municipal dédié le lundi 24 avril 2022 à 19h30. Pour suivre l'actualité du PLUi-HM, rendez-vous sur le site internet : <https://www.pluihm-caenlamer.fr/>
- **Conférence petite enfance – parentalité** : le mardi 7 mars 2023 à 9h00 à l'auditorium de la médiathèque Quai des Mondes à Mondeville avec deux tables rondes :
  1. Pénurie des professionnels de la petite enfance, quelles solutions ?
  2. Accompagnement des collectivités à la parentalité.
- Monsieur le Maire donne lecture de la réponse parlementaire au sujet de son questionnement sur la **taxe d'habitation** sur les résidences secondaires.
- **Etude « penser la digue autrement »**. Le groupement UP City a été reçu par la municipalité pour définir le cadrage de l'étude et les modalités de concertation. La méthode retenue comprendra :
  - 1°) des entretiens bilatéraux avec des institutionnels (ex : Conseil départemental, CU Caen la mer,) des techniciens, des référents du collectif mer, le Président de l'ASA de Défense contre la mer
  - 2°) Un world café participatif et un arbre de pertinence
  - 3°) Propositions de scénarios pour le schéma directeur avec une réunion publique
- Lancement de séance de manipulation du **défibillateur** pour les élus, puis le personnel communal, le tout organisé par une administrée d'Hermanville-Sur-Mer.
- **Mutuelle communale** : le CCAS a procédé au choix de la mutuelle COMPLEVIE ma mutuelle village. Une réunion publique aura lieu avant l'été pour la mise en place du dispositif
- **Cérémonie du 6 juin** : le groupe de travail s'est réuni pour identifier les possibilités. La cérémonie portée par la commune devrait être maintenue le 6 au matin. Une rencontre avec la 3<sup>ème</sup> DIB est prévue le mardi 28 février. Plusieurs projet sont en cours, notamment une sortie en vélo le 14 mai pour découvrir les sites liés au débarquement du secteur.
- **Lotissement le Pré Romain** : l'allumage des candélabres est enfin acté.

### 10°) Questions diverses

Aucune question

Prochain conseil : Lundi 6 mars à 19h30 : conseil municipal

Fin du conseil : 20h30